

Chers parents,

Nous entrons dans la phase 3 du processus d'orientation (saisie des choix définitifs d'orientation et, en parallèle des demandes de formation et d'établissements dans lesquels vous souhaiteriez que votre enfant ait une place à la rentrée 2023).

Elle sera suivie par la phase 4 où vous pourrez consulter la proposition du conseil de classe et donner votre réponse.

PHASE 3 : Du 09 au 24 mai

1. Tout d'abord cliquez sur l'onglet **Orientation**,



Vous devez saisir le choix définitif d'orientation :

- 2nde générale et technologique
- Et/ou 2nde professionnelle
- Et/ou 1^{ère} année de CAP



Si vous n'avez pas encore pris connaissance de l'avis du conseil de classe pour le 2^{ème} trimestre, vous devrez d'abord valider cette étape avant de passer à la saisie du choix définitif.

Puis, cliquez sur l'onglet **Affectation**,



Vous devez également saisir la formation choisie par votre enfant dans le lycée souhaité. Vous devez vérifier l'ordre des vœux et enregistrer vos choix. Ceux-ci pourront être modifiés jusqu'au 09 juin 2023 (12h).

PHASE 4 : Décision d'orientation.

Du 30 mai au 02 juin 2023, le conseil de classe du 3^e trimestre étudiera vos choix.

En cas d'accord, la proposition devient décision d'orientation.

En cas de désaccord, vous devrez prendre contact avec l'équipe de direction dans les 48 heures

Mardi 27 juin 2023 à partir de 14h30, les résultats de l'affectation vous seront communiqués en ligne sur les Téléservices et une notification d'affectation sera donnée à votre enfant à la fin des épreuves du Brevet. Vous devez ensuite vous inscrire dans l'établissement où votre enfant a été affecté.

Les procédures d'orientation et d'affectation étant académique, nous vous remercions de bien vouloir respecter impérativement les dates butoirs et les délais impartis.

L'équipe de direction